



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CP-08(01)

Dispositions de priorité de service

Juill. 2026



Planification de la continuité d'activité

Contingency Planning

CP-08(01) – Dispositions de priorité de service (--M)

Énoncés :

- a. Élaborer des conventions de services de télécommunications de première ligne et de secours qui prévoient des dispositions de priorité de service conformément aux exigences d'accessibilité (y compris les objectifs de délai de récupération)
- b. Demander un accès prioritaire à la composition pour tous les services de télécommunications utilisés dans le cadre de préparatifs d'urgence en cas d'événement portant atteinte à la sécurité nationale dans l'éventualité où les services de télécommunications principaux ou de secours sont assurés par une entreprise de télécommunications

Responsable : Aucun

Discussion :

Les organisations devraient évaluer l'incidence possible sur les opérations et la mission si les fournisseurs de services de télécommunications offrent des services à d'autres organisations ayant des dispositions de priorité de service semblables.